

## J12 Avis de concours appel d'offre Dir25

Département(s) de publication : 43

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

##### **I.1) NOM ET ADRESSES**

MONISTROL SUR LOIRE, 7, Avenue de la Libération - BP 20019 , Point(s) de contact : Monsieur Hervé Minello, Directeur des services techniques, 43120, MONISTROL SUR LOIRE, Téléphone : (+33) 4 71 66 53 45, Courriel : [herve.minello@monistrol.fr](mailto:herve.minello@monistrol.fr), Fax : (+33) 4 71 61 63 19, Code NUTS : FRK13

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.mairie-monistrol-sur-loire.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://marchespublics.cdg43.fr>

##### **I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

##### **I.3) COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://marchespublics.cdg43.fr>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://marchespublics.cdg43.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

##### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Organisme de droit public

##### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Loisirs, culture et religion

#### SECTION II : OBJET

##### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisport.

Numéro de référence : 2018CDG99-96

##### **II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 71222000

Descripteur supplémentaire :

##### **II.2) DESCRIPTION**

##### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

**II.2.4) Description des prestations :** Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisport. A/ Caractéristiques principales : Mission de base + études d'exécution B/ Consistance de l'opération : Le programme de travaux porte sur la création d'un complexe sportif construit sur une parcelle communale d'une superficie d'environ 12 450 mètres carrés, située à proximité d'un gymnase existant sur le secteur du Mazel. La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de l'ordre de 3 000 000 euros HT. Date prévisionnelle de démarrage, à titre indicatif : le marché sera conclu avec l'équipe lauréate aux alentours du mois de Décembre 2018. Compétences requises : - architecture - études structures - études techniques fluides - économie de la construction - vrd. Ces compétences peuvent être regroupées à condition d'en préciser les moyens en matériel, personnel, qualifications éventuelles ou références pour chaque discipline.

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.1.10) Critères de sélection des participants :**

Compétences requises : architecture, études structures, études techniques fluides, économie de la construction, vrd. Ces compétences professionnelles peuvent être regroupées à condition d'en préciser les moyens en matériel, personnel, qualifications éventuelles ou références pour chaque discipline. Présentations des candidatures : Les candidats devront produire les justifications conformément aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance 2015-899 du 23/07/15- formulaires DC1 ou DC2 équivalents. Critères de sélection des dossiers reçus, suite à l'appel de candidatures : - conformité administrative du dossier de candidature - conformité de la composition du dossier technique - références en matière de complexes sportifs et salles d'arts martiaux ou d'opérations de complexité équivalente - composition de l'équipe (moyens en personnel, matériel, chiffre d'affaires) - attestation d'assurances responsabilité civile et décennale en cours de validité - pour le mandataire, l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes. Un sous-dossier technique comportant : 1) Une fiche synthétique complète par équipe qui indiquera : - références sur les trois dernières années en matière de complexes sportifs équivalents et salles d'arts martiaux ou d'opération de complexité équivalente, - date de livraison des ouvrages - nom du maître d'ouvrage, - montant des travaux, la nature de la mission confiée ainsi que le montant des honoraires. Chaque équipe précisera également les moyens en personnel, matériel, notamment informatique ainsi que son chiffre d'affaires pour les trois dernières années connues. 2) L'architecte mandataire devra produire : - une affiche composée de 2 formats A3 en mode paysage Les candidats pourront joindre également d'autres documents permettant d'apprécier leurs réalisations. Critères de jugement des projets remis après concours : - Fonctionnalité des ouvrages - Traitement architectural et insertion dans le site, - Respect du programme et exigences techniques, - Economie du projet en investissement et en fonctionnement.

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

### **III.2.1) Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière : non

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.2) Type de concours**

Restreint

ou Nombre minimal : 1

/ Nombre maximal : 3

#### **IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :**

#### **IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :**

A/ Composition des compétences : - architecture - études structures, - études techniques fluides, - économie de la construction - VRD B/ Références en matière de constructions équivalentes

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

06 septembre 2018 à 12:00

#### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

Date :

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

français

### **IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY**

#### **IV.3.1) Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Indemnité maximale allouée à chaque concurrent retenu : 10 000 euros HT

#### **IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :**

Indemnité maximale allouée à chaque concurrent retenu : 10 000 euros HT

#### **IV.3.3) Contrats faisant suite au concours**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### **IV.3.4) Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

#### **IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :**

1. Voir rubrique renseignements complémentaires

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les candidats devront retirer le dossier sur la plateforme de dématérialisation du CDG 43  
<http://marchespublics.cdg43.fr>

Modalités de remise des offres : en mairie contre récépissé ou remise par LR/AR, ou par voie dématérialisée : <http://marchespublics.cdg43.fr>

Source de financement de la mairie - Fonds propres

Noms des membres du jury sélectionnés : - M. Jean-Paul LYONNET, Maire et Président du jury

Membres du jury : Membres titulaires de la CAO : - m. Florian CHAPUIS, Adjoint au Maire - m. Jean-Pierre GIRAUDON, Adjoint au Maire - m. Laurent CAPPY, Conseiller Municipal Délégué - Mme Sandrine CHAUSSINAND, Conseillère Municipale - m. Robert VALOUR, Conseiller Municipal

3 personnalités présentant un intérêt particulier : - Mme Catherine costechareyre, dgs - m. Hervé minello, dst - Mme Françoise DUMOND Adjoint au Maire

3 architectes : - m. Crison du caue + 1 autre représentant du CAUE - m. Zakarian Architecte Conseil DDT

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif, 6 cours Sablon - CS 90129, 63033, Clermont-Ferrand cedex 1, Téléphone : (+33) 4 73 14 61 00, Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)  
Fax : (+33) 4 73 14 61 22,

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Greffe du Tribunal administratif, 6 cours Sablon - CS 90129, 63033, Clermont-Ferrand cedex 1, Téléphone : (+33) 4 73 14 61 00, Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) Fax : (+33) 4 73 14 61 22,

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

10 juillet 2018